

UNIVERSITE ANGERS

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe, branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de l'administration et du pilotage, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ANGERS, session 2022

Le président de l'Université d'Angers,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 21 mars 2022 autorisant au titre de l'année 2022 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours interne de recrutement d'ingénieurs de recherche de 2ème classe dans la branche d'activité professionnelle J (gestion et pilotage), emploi-type Responsable de l'administration et du pilotage, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE ANGERS, au titre de l'année 2022 :

Madame CLOT Nathalie, conservatrice générale des bibliothèques, présidente, Université d'Angers, Angers.

Madame BOMAL Emilie, ingénieure de recherche, vice-présidente, Université d'Angers, Angers.

Monsieur BESANCENOT Marc, attaché principal de l'administration de l'état, expert, Centre régional des œuvres universitaires et scolaires, Aulnoy-lez-Valenciennes.

Monsieur DELCROIX Bertrand, attaché principal de l'administration de l'état, expert, Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale, Pau.

Article 2 : En cas d'empêchement de la présidente désignée, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Angers, le 31 aout 2022

Le président de l'Université d'Angers

Christian ROBLEDO

